

**DEMANDE D'OBTENTION DU CQP
ORGANISATEUR DE RANDONNÉES EQUESTRES
PAR ÉQUIVALENCE DU GUIDE DE TOURISME
EQUESTRE**

Décision

Lors de la réunion du 25 mai 2012, les partenaires sociaux de la CPNE-EE ont pris la décision suivante :

Les titulaires du Guide de Tourisme Equestre, délivré par la Fédération Française d'Équitation, peuvent demander l'équivalence du Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres.

Identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance

Adresse :

Tél :

Mail :

Êtes-vous membre d'une organisation syndicale membre de la CPNE-EE : Oui Non

Si oui :

SNCEA CFE CGC

GHN

CGT FNAF

SNETE

FGA CFDT

SNEEPEE

FGTA FO

CFTC AGRI

En référence à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 7 janvier 1978, les données sont collectées par L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI-ENTREPRISE EQUESTRES (AG CPNE-EE), responsable du traitement, dans le but de la gestion des élèves du certificat de qualification professionnelle organisateur de randonnées équestres. Les réponses sont obligatoires, fautes de quoi le dossier ne pourra pas être traité. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'AGCPNE-EE, 12 avenue de la République. 41 600 Lamotte Beuvron ou par mail info@cpne-ee.org

Par ailleurs, les données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers (sociétés, associations, etc...) exclusivement à des fins d'études sur l'emploi. Si vous souhaitez vous y opposer, cochez la case ci-contre :

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées apparaissent dans l'annuaire du site www.cpneee.org, cochez la case ci-contre :

Pièces à fournir

- Une copie de votre carte d'identité
- Une copie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou attestation de prévention aux secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Une copie de bonne qualité de votre diplôme de Guide de Tourisme Equestre délivré par la Fédération Française d'Equitation.
- Une copie de votre carte professionnelle
- Un chèque de :

40 € à l'ordre de l'AG CPNE-EE couvrant les frais administratifs	Pour les membres d'une organisation syndicale membre de la CPNE-EE 20 € à l'ordre de l'AG CPNE-EE couvrant les frais administratifs + Une attestation de votre appartenance à l'un des syndicats membre de la CPNE-EE
--	--

Cette demande et les pièces à fournir sont à adresser à :
Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres
12 avenue de la République
41600 Lamotte Beuvron

Dans le cas d'une demande valide, le diplôme édité sur le profil élève du candidat suite à la réunion d'un jury plénier.

Fait à , le

Signature :